



PRESTATIONS ET HONORAIRES

VENTES

Honoraires à la charge de l'acquéreur

De 1 € à 49 000 €	5 000 € TTC FORFAIT
De 50 000 € à 99 000 €	10 % TTC
De 100 000 € à 149 000 €	9 % TTC
De 150 000 € à 199 000 €	8 % TTC
De 200 000 € à 249 000 €	7 % TTC
De 250 000 € à 399 000 €	6 % TTC
De 400 000 € à 749 000 €	5 % TTC
A partir de 750 000 €	4 % TTC

Délégation de mandat : honoraires fixés contractuellement sur chaque mandat par le mandant.

LOCATION

Honoraires appliqués en fonction du Décret du 1^{er} Août 2014

Visite du logement Constitution du dossier Rédaction du bail	8 € TTC / m ² pour le locataire
Etat des lieux	3 € TTC / m ² pour le locataire

Les honoraires sont fixés contractuellement sur chaque mandat.

ET SONT PAYABLES EGALEMENT PAR LE PROPRIETAIRE

Honoraire appliqué en date du 01/06/2017